

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

**EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON**

Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

Objet : Budget primitif – exercice 2024

BUDGET GENERAL

Par délibération du Conseil d'administration en date du 7 décembre 2022, il a été décidé, d'adopter la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 avec l'accord du comptable des finances publiques du Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole. Le CCAS de Dijon applique, comme la Ville de Dijon, le plan de compte-développé de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le budget 2023 avait été adopté sans la reprise des résultats de clôture de 2022.

Le CCAS a fait le choix de voter plus tardivement le budget primitif 2024 comme en 2022 afin de pouvoir affecter les résultats de clôture de 2023 pour permettre de poursuivre sur 2024 les actions sociales auprès des plus démunis face à l'inflation de ces dernières années.

La comparaison d'une année sur l'autre qui vous sera présentée dans ce rapport reprendra donc pour le périmètre des dépenses et recettes de l'année 2023 du budget principal et du budget annexe du centre d'accueil « les Marronniers », les chiffres du budget primitif cumulés avec ceux de la décision modificative n°1 qui reprenait le résultat de clôture de 2022.

Le budget général 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprend un budget principal ainsi qu'un budget annexe : le centre d'accueil de jour « Les Marronniers ».

Le budget général se présente comme suit :

- Fonctionnement = 11 626 589,60 € (- 76 594,90 € soit – 5,53 % par rapport au BP et à la DM1 de 2023) ;
- Investissement = 559 719,84 € (54 711,80 € soit + 10,83 % par rapport au BP et à la DM1 de 2023).

BUDGET PRINCIPAL Instruction budgétaire et comptable M 57

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
011 – Charges à caractère général	2 653 016,00 €	3 047 508,80 €	- 394 492,80 € soit -12,94 %
012 – Charges de personnel	6 052 600,00 €	5 829 400,00 €	+223 200 € soit + 3,83 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 109 541,60 €	2 000 000,00 €	+109 541,60 € soit + 5,48 %
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €	8 109,70 €	- 3 109,70 € soit - 38,35 %
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	8 652,00 €	7 181,00 €	+ 1 471 € soit + 20,48 %
042 – Opérations d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	
TOTAL	11 028 809,60 €	11 092 199,50 €	- 63 389,90 € soit – 0,57 %

Recettes de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 779 928,60 €	2 040 296,50 €	- 260 367,90 € soit - 12,76 %
013 – Atténuations de charges	12 600,00 €	12 600,00 €	
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	1 138 600,00 €	1 149 100,00 €	- 10 500 € soit - 0,91 %
74 – Dotations et participations	7 245 575,00 €	6 988 097,00 €	+ 257 478 € soit +3,68 %
75 – Autres produits de gestion courante	850 000,00 €	900 000,00 €	- 50 000 € soit – 5,56 %
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0 €
042 – Opérations d'ordre	2 106 €	2 106,00 €	
TOTAL	11 028 809,60 €	11 092 199,50 €	- 63 389,90 € soit – 0,57 %

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions)	40 000,00 €	20 000,00 €	+ 20 000 € soit + 100 %
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	80 400,00 €	- 40 400 € soit - 50,25 %
204 - Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	73 900,00 €	26 100 € soit - 35,32 %
21 - Immobilisations corporelles	353 032,03 €	301 611,45 €	+ 51 420,58 € soit + 17,05%
27 - Autres immobilisations financières (prêts)	6 800,00 €	6 800,00 €	
040 - Opérations d'ordre	2 106,00 €	2 106,00 €	
TOTAL	541 938,03 €	484 817,45 €	+ 57 120,58 € soit + 11,78%

Recettes d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
001 Résultat d'investissement reporté	268 538,03 €	186 317,45 €	+ 82 220,58 € soit +44,13%
024 – Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €	43 400,00 €	- 6 600 € soit - 13,20 %
16 – Emprunts et dettes assimilées (cautions)	45 000,00 €	30 000,00 €	- 15 000 € soit + 33,33 %
27 – Autres immobilisations financières (prêts)	0,00 €	3 500,00 €	- 3 500 € soit - 100 %
040 – Opérations d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	
TOTAL	541 938,03 €	484 817,45 €	+ 57 120,58 € soit + 11,78%

BUDGET ANNEXE – Centre d'accueil de jour « Les Marronniers »
Instruction budgétaire et comptable M22

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	146 505,00 €	146 300,00 €	+ 205 € soit + 0,14 %
II – Dépenses afférentes au personnel	434 250,00 €	443 850,00 €	- 9 600 € soit - 2,16 %
III – Dépenses afférentes à la structure (y compris amortissements)	17 025,00 €	20 835,00 €	- 3 810 € soit - 18,29 %
TOTAL	597 780,00 €	610 985,00 €	-13 205 € soit - 2,16 %

Recettes de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
I – Produits de la tarification	430 000,00 €	439 440,00 €	- 9 440 € soit -2,15 %
II – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	
III – Produits financiers et produits non encaissables	167 780,00 €	171 545,00 €	- 3 765 € soit - 2,19 %
TOTAL	597 780,00 €	610 985,00 €	-13 205 € soit - 2,16 %

NB : pour information à compter de 2023 la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des Marronniers est comptabilisée au chapitre III alors qu'elle était auparavant comptabilisée sur le chapitre II (modification de la nomenclature M22 au 1^{er} janvier 2023).

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
21 – Immobilisations corporelles	17 781,81 €	20 190,59 €	- 2 408,78 € soit - 11,93%
TOTAL	17 781,81 €	20 190,59 €	- 2 408,78 € soit - 11,93 %

Recettes d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2024	Rappel BP 2023 et DM1 2023	Variation BP 2024 / BP + DM1 2023
001 Résultat d'investissement reporté	10 681,81 €	12 190,59 €	- 1 508,78 € soit -14,12%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	100,00 €	1 000,00 €	- 900 € soit + 90 %
040 – Opérations d'ordre	7 000,00 €	7 000,00 €	
TOTAL	17 781,81 €	20 190,59 €	- 2 408,78 € soit -11,93 %

Après examen détaillé de ces budgets, les membres du conseil d'administration :

- adoptent le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal du CCAS et du budget annexe « les Maronniers » conformément aux instructions budgétaires et comptables M 57 et M22 ;
- approuvent la constitution, sur le budget principal du CCAS, d'une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 8 652 € concernant les créances non recouvrées et non éteintes datant de plus de 2 ans ;
- précisent que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision, opération dite semi budgétaire au sens de la nomenclature comptable en vigueur, sont inscrits en dépenses de fonctionnement au budget principal, au chapitre 68 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout document contractuel nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Direction des Affaires Générales et Budgétaires : 1

Ressources internes : 1